

Vous souhaitez rénover votre logement ?



avec



**Comment
contacter
votre
conseiller ?**



Etape 1



Porte d'entrée sur la rénovation

Contactez votre conseiller France Rénov'. Il vous informe, vous conseille et vous oriente gratuitement en toute neutralité.

Etape 2



Prise de connaissance de votre situation

Le conseiller vous aide à déterminer la faisabilité du projet afin de le construire avec vous en identifiant les différents postes de travaux.

Etape 3



Définition du projet

Suite à l'entretien avec le conseiller, deux chemins d'acte s'offrent à vous.

1. MaPrimeRénov'
2. Ma Prime Rénov' d'ampleur, Ma Prime Adapt, Ma Prime Logement décent

Etape 4



Accompagnement renforcé

L'accompagnement se définit par :

- la détermination des aides financières
- la vérification des devis
- la proposition d'un bilan énergétique

D'autres partenaires peuvent entrer en jeu dans votre projet :

- ADIL : questions d'ordre juridique
- CAUE : Protection du patrimoine architectural



Le conseiller France Rénov' de Seine-et-Marne Environnement vous accompagne :

01 84 32 03 23

conseiller.francerenov@coulommierspaysdebrie.fr

VOTRE CONSEILLER **FRANCE RÉNOV'** EST VOTRE INTERLOCUTEUR DE
CONFIANCE CONCERNANT VOTRE PROJET DE RÉNOVATION POUR VOUS
CONSEILLER ET OU VOUS ORIENTER VERS UN **MAR**

MaPrimeRénov' (MPR) et Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Par le conseiller France Rénov'

1 . Demande en ligne des aides

Création du compte MPR et du fournisseur
d'énergie délivrant les CEE

2 . Attente du retour de la demande

Pour **MPR**, suite à l'acceptation, vous pourrez
procéder à la signature des devis. En cas de
refus, apporter les justificatifs demandés en
répondant au mail de refus.

Pour les CEE, la demande fait foi
d'acceptation sous condition du respect des
règles d'éligibilité

3 . Effectuer les travaux

Vous pouvez procéder à la validation des devis et
débuter les travaux

4 . Demande de versement des aides

Pour **MPR**, le dossier est à compléter en ligne.
Pour les **CEE**, le dossier est à transmettre par
courrier à l'adresse indiquée sur le mail qui
vous a été transmis lors la demande d'aide

La Région Ile-de-France, le Département
de Seine-et-Marne et la Communauté
d'agglomération Coulommiers Pays de Brie financent
ce service aux usagers pour leur permettre de
bénéficier d'informations et de conseils neutres,
gratuits et indépendants.

MaPrimeRénov' parcours accompagné

Par MonAccompagnateurRénov' (MAR)

1 . Contacter

MonAccompagnateurRénov'

Le conseiller SURE vous soumettra
une liste de MAR agréés.

2 . Audit énergétique

L'audit énergétique sera réalisé par
l'accompagnateur choisi qui vous
proposera 3 scénarios de travaux.

3 . Choix des travaux

Choisir son scénario et faire réaliser des
devis en conséquence.

4 . Montage du dossier

Le MAR vérifiera les devis, procèdera au
montage et enverra le dossier à l'Anah.

5 . Attente du retour de la demande et travaux

Suite à l'acceptation de l'Anah, vous
pouvez signer les devis et engager les
travaux

6 . Visite après-travaux

Le MAR validera les travaux et
effectuera la demande de versement
des aides.

Financement de MAR :
**MAR est financé par le particulier. Une aide peut
être accordée selon les revenus du foyer.**

 **Soyez vigilant face aux arnaques à la rénovation énergétique !**

Les administrations ne démarchent pas pour les travaux. En aucun cas une entreprise ne peut se revendiquer
de l'Anah ou d'un organisme public pour vous démarcher. Si vous avez un doute, contactez immédiatement
votre conseiller.